REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20230411-DCM23_19_SF

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/19**
Création des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme DE SOUZA, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. KNAFO ayant donné procuration à M. GOURY
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme NICOLAS
M. SALL ayant donné procuration à M. CORBIN
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Mme DE SOUZA a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20230411-DCM23_19_SF

DÉLIBÉRATION N°23/19

OBJET : CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 05 avril 2023,

Considérant que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seulement les dépenses à régler sur l'exercice en cours,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Á l'unanimité,

APPROUVE La mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation de l'école Jules Ferry maternelle ;
- Création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) élémentaire à l'école Ferdinand Buisson ;
- Réhabilitation de l'école Victor Duruy ;
- Réhabilitation du gymnase du COSEC.

APPROUVE La création des quatre autorisations de programme telles que détaillées dans le tableau joint.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager les dépenses des quatre opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme, et à mandater les dépenses afférentes.

DIT Que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 sur les quatre opérations.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT		RESTE A FINANCER	
Numéro	Libellés	Votée (Délibérations précédentes)	Proposées (Délibérations en cours)	Votées sur l'exercice en cours	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
	Réhabilitation Ecole Jules Ferry Maternelle	- €	3 850 000,00 €	3 850 000,00 €	- €	2 800 000,00 €	1 050 000,00 €	
	Création ALSH élémentaire Buisson	- €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	- €	1 140 000,00 €	960 000,00 €	
	Réhabilitation Ecole Victor Duruy	- €	1 710 000,00 €	1 710 000,00 €	- €	283 300,00 €	1 426 700,00 €	
	Réhabilitation Gymnase COSEC	- €	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	850 000,00 €	

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20230411-DCM23_19_SF